Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le



ID: 038-213803364-20230609-2023_09_06_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mil vingt trois

en exercice: 19

le neuf juin à vingt heures,

présents : votants :

15 19 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2023

<u>PRESENTS</u>: Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme RUCHON), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), M. PEYRE Bernard (pouvoir à M. RIGOUDY), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON).

Secrétaire: M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 27

OBJET: CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE AVEC L'EPORA

Madame la Maire rappelle que l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est un établissement public national à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public.

Il est ainsi compétent, en vertu de l'article L. 321-1 du Code de l'Urbanisme, pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. L'EPORA est ainsi habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, à participer à leur financement.

L'intervention de l'EPORA au bénéfice des collectivités relevant de son périmètre d'intervention a été précisée dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2021-2025, délibéré par son conseil d'administration du 5 mars 2021.

La convention à conclure d'étude et de veille foncière entre la Commune de Reventin-Vaugris et EPORA d'une durée de 6 ans sera instaurée sur l'ensemble du territoire communal.

L'EPORA fixe un montant d'encours maximum, c'est-à-dire de dépenses stockées attachées à la présente convention de 1 000 000 € HT et un montant maximum d'études pré-opérationnelles de 80 000 € HT.

Les portages fonciers et études préalables ont vocation à s'inscrire dans un Périmètre d'Etude et de Veille Renforcée (PEVR) en vue de préparer une convention opérationnelle ou de réserve foncière.

Les périmètres d'Etude et de Veille Renforcée (PEVR) définis par l'EPORA constituent des actes d'exécution de la convention de Veille et de Stratégie Foncière, qui ont essentiellement pour effet d'engager l'EPORA sur une durée de portage de biens.

Lorsqu'ils s'inscrivent dans un PEVR, la durée de portage des biens acquis est égale à 4 années à compter de la date à laquelle l'EPORA est devenu propriétaire.

Au titre de sa compétence relative à l'Habitat et au Programme local de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération de Vienne Condrieu Agglomération doit être partie à cette convention, laquelle devient donc tripartite.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le



ID: 038-213803364-20230609-2023_09_06_27-DE

C'est donc sur la base de cette coopération que la Commune décide de conclure la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'études et de veille foncière n° 00B129 à conclure entre la Commune de Reventin-Vaugris, Vienne Condrieu Agglomération et l'EPORA,
- Autorise Mme la Maire à signer la convention correspondante et pour toutes les procédures et documents d'exécution relatifs à celle-ci.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

> En mairie, le 12 juin 2023. Mme la Maire,

Edith RUCHON

Acte rendu exécutoire le .13.06./2023

- après télétransmission électronique le 12.106./2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 13/06/2023